



| ICAO

INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY



ATELIER DE SENSIBILISATION SUR LES DERNIERS AMENDEMENTS 18, 10 ET 5 DE L'ANNEXE 14 VOL 1, ANNEXE 14 VOL 2 ET DES PANS-AÉRODROMES

Prisca Nkolo

Regional Officer AGA/ICAO WACAF

11 June 2025



SESSION 2: PROCESSUS D'AMENDEMENT DE L'OACI ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Sommaire

01

Exigences relatives à l'adoption
de normes et de pratiques
recommandées internationales

02

Processus d'amendement de
l'OACI

03

Rôles et responsabilités

Exigences relatives à l'adoption de normes et de pratiques recommandées internationales

Convention de
Chicago



Convention relative à l'aviation civile internationale

CONTEXTE ET OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Un vaste réseau de transport de passagers et de marchandises a été mis en place pendant la Seconde Guerre mondiale, mais de nombreux obstacles, à la fois politiques et techniques, constituaient un frein pour l'évolution de ces installations et de ces routes à des fins civiles.

Le gouvernement des États-Unis a invité 55 États à participer à une conférence internationale de l'aviation civile à Chicago en 1944.

La conférence a débouché sur un accord historique (Convention de Chicago) qui a jeté les bases des normes et des procédures pour une navigation aérienne mondiale pacifique.



Reconnu que le développement de l'aviation civile internationale pouvait contribuer à créer et à préserver l'amitié et la compréhension entre les nations.



Reconnu que tout abus qui en serait fait constituerait une menace pour la sécurité globale générale et qu'il était souhaitable d'éviter les frictions et de promouvoir la coopération entre les nations.



Convenu de principes et d'arrangements pour assurer le développement de l'aviation civile internationale « ... de manière sûre et ordonnée »



Officialisé la création d'une Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) spécialisée, chargée d'organiser et d'appuyer la coopération internationale intensive qu'exigerait le nouveau réseau mondial de transport aérien.

Adoption de normes et pratiques recommandées internationales (SARP)

Article 37 de la convention de Chicago

- ✓ Exige de chaque État membre **qu'il collabore en vue d'assurer le plus haut degré possible d'uniformité dans les réglementations et les pratiques**, ceci dans tous les domaines où cette uniformité facilitera et améliorera la navigation aérienne ;
- ✓ Exige de l'OACI qu'elle **adopte et modifie les normes internationales ainsi que les pratiques et procédures recommandées** concernant la sécurité, la régularité et l'efficacité de la navigation aérienne, selon les nécessités.



Adoption de normes internationales et de pratiques recommandées (SARP)

Article 37 de la convention de Chicago

- ❑ **Normes** : l'application uniforme de ces spécifications par les États contractants est reconnue comme nécessaire pour la sécurité ou la régularité de la navigation aérienne internationale ;
- ❑ **Pratiques recommandées**: L'application uniforme de ces spécifications est considérée comme souhaitable dans l'intérêt de la sécurité, de la régularité ou de l'efficacité de la navigation aérienne internationale ainsi que de la protection de l'environnement.



Adoption de normes et pratiques recommandées internationales (SARP)

Article 54 de la convention de Chicago

Le Conseil de l'OACI doit:

- ✓ **Adopter** les normes et les pratiques recommandées internationales (désignées comme les annexes de la Convention de Chicago) ;
- ✓ **Examiner les recommandations** de la Commission de navigation aérienne concernant les amendements des annexes ;
- ✓ **Notifier à tous les États contractants** les mesures prises.



Adoption de normes et pratiques recommandées internationales (SARP)

Article 90 de la convention de Chicago

- ✓ L'adoption par le Conseil des annexes **requiert le vote des deux tiers du Conseil** lors d'une session convoquée à cet effet ;
- ✓ Une annexe ou un amendement à une annexe **prend effet dans les trois mois qui suivent sa soumission aux États contractants** ou à l'expiration d'un délai plus long que le Conseil peut prescrire ;
- ✓ **Le Conseil notifie immédiatement aux États membres** l'entrée en vigueur d'une annexe ou d'une modification d'une annexe



Dérogation aux normes et procédures internationales

Article 38 de la convention de Chicago

- ✓ Chaque État **doit notifier immédiatement à l'Organisation de l'aviation civile internationale les différences** entre ses propres règlements et pratiques et ceux établis par les normes internationales ;
- ✓ Le Conseil **doit notifier ces différences aux autres États membres.**
 - ✓ Le Conseil encourage les États membres à utiliser le système de report électronique des différences (EFOD) lorsqu'ils notifient leurs différences à l'OACI (résolution A39-22 de l'Assemblée) ;
 - ✓ Le Conseil exige des États membres qu'ils publient les différences significatives dans l'AIP.



Dérogation aux normes et procédures internationales

Article 38 de la convention de Chicago

- ☐ La connaissance de toute différence entre les réglementations ou pratiques nationales d'un État et celles établies par une norme internationale est essentielle à la sécurité ou à la régularité de la navigation aérienne internationale. **Les États contractants ont l'obligation** de notifier ces différences ;
- ☐ La connaissance des différences par rapport aux pratiques recommandées peut également être importante pour la sécurité de la navigation aérienne. **Les États contractants sont invités à notifier ces différences en plus de celles relatives aux Normes internationales.**



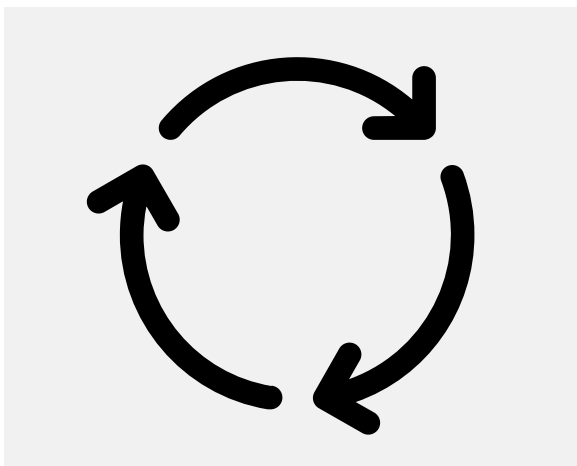
02

Processus d'amendement de l'OACI

L'OACI et les États



3 Principales phases pour l'adoption ou l'amendement des SARP



Phase de
développement



Phase d'examen

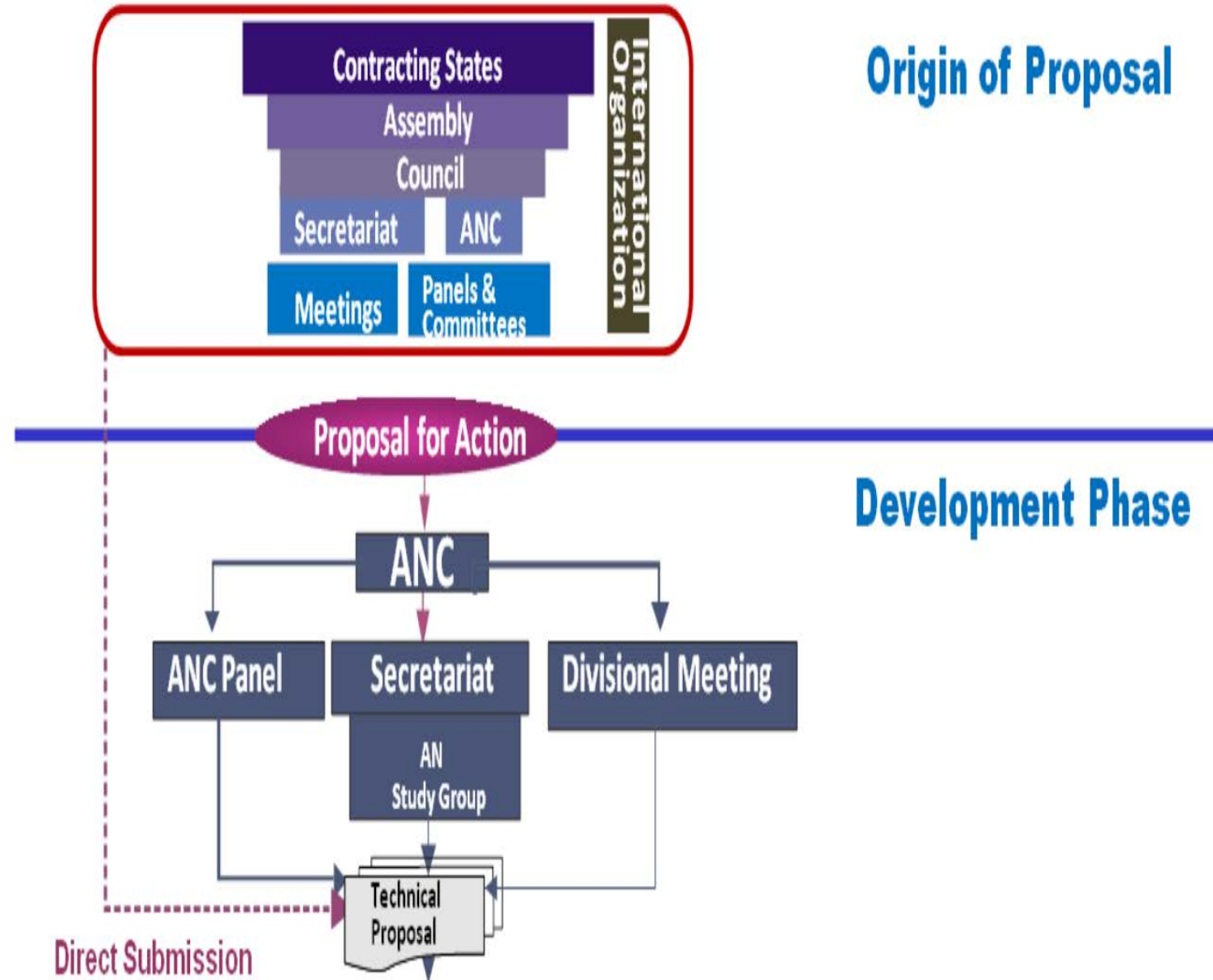


Phase
d'adoption/publication

Phase de développement

- ❑ L'origine de la proposition est un appel à l'action lancé à l'OACI par les parties prenantes de l'aviation.
- ❑ Une proposition technique est élaborée par des groupes d'experts ou des groupes d'experts de l'OACI.
- ❑ Durée : 5 ans en moyenne

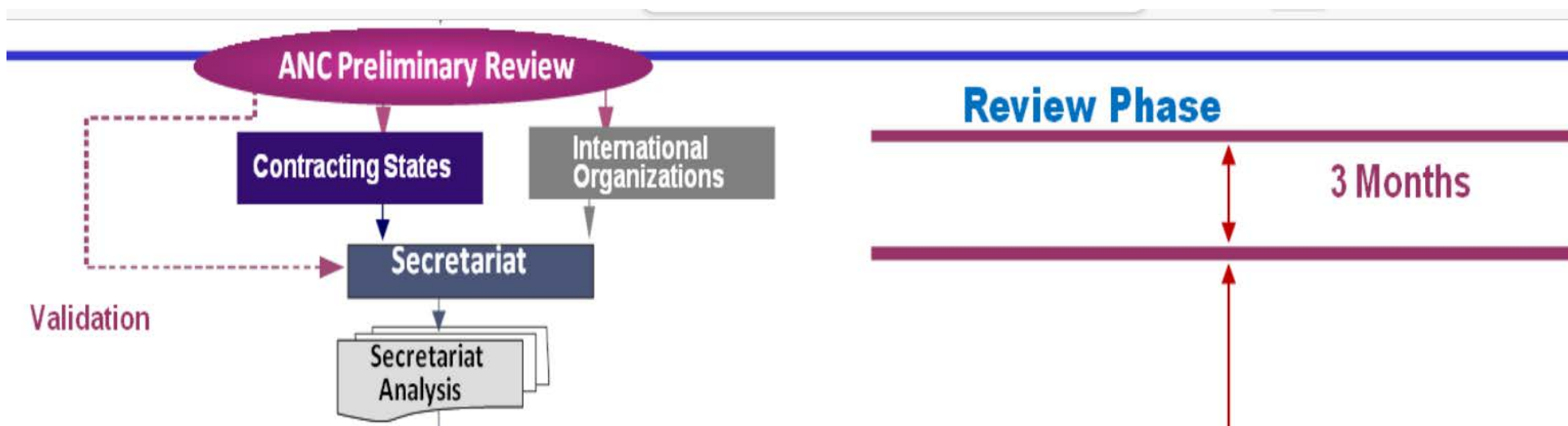
Origin of Proposal



Development Phase

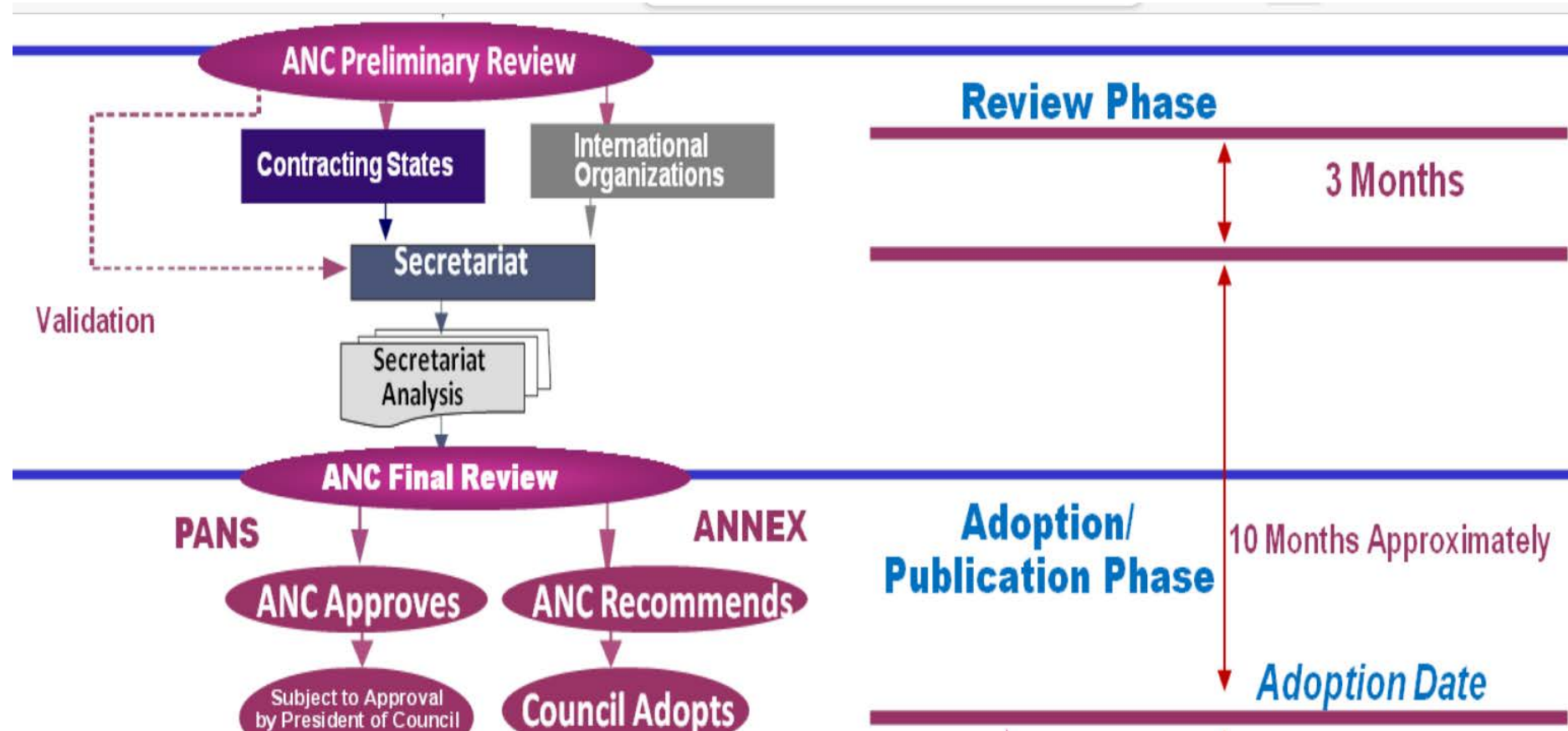
Phase d'examen

- ❑ La proposition technique est examinée par l'ANC et distribuée aux États pour commentaires (Proposition d'amendement)
- ❑ Les États sont tenus de faire part de leurs observations, le cas échéant (ceci dans les 3 mois suivant la réception de la lettre aux États concernant la proposition)
- ❑ Le Secrétariat de l'OACI analysera les commentaires reçus et élaborera une version finale de l'amendement



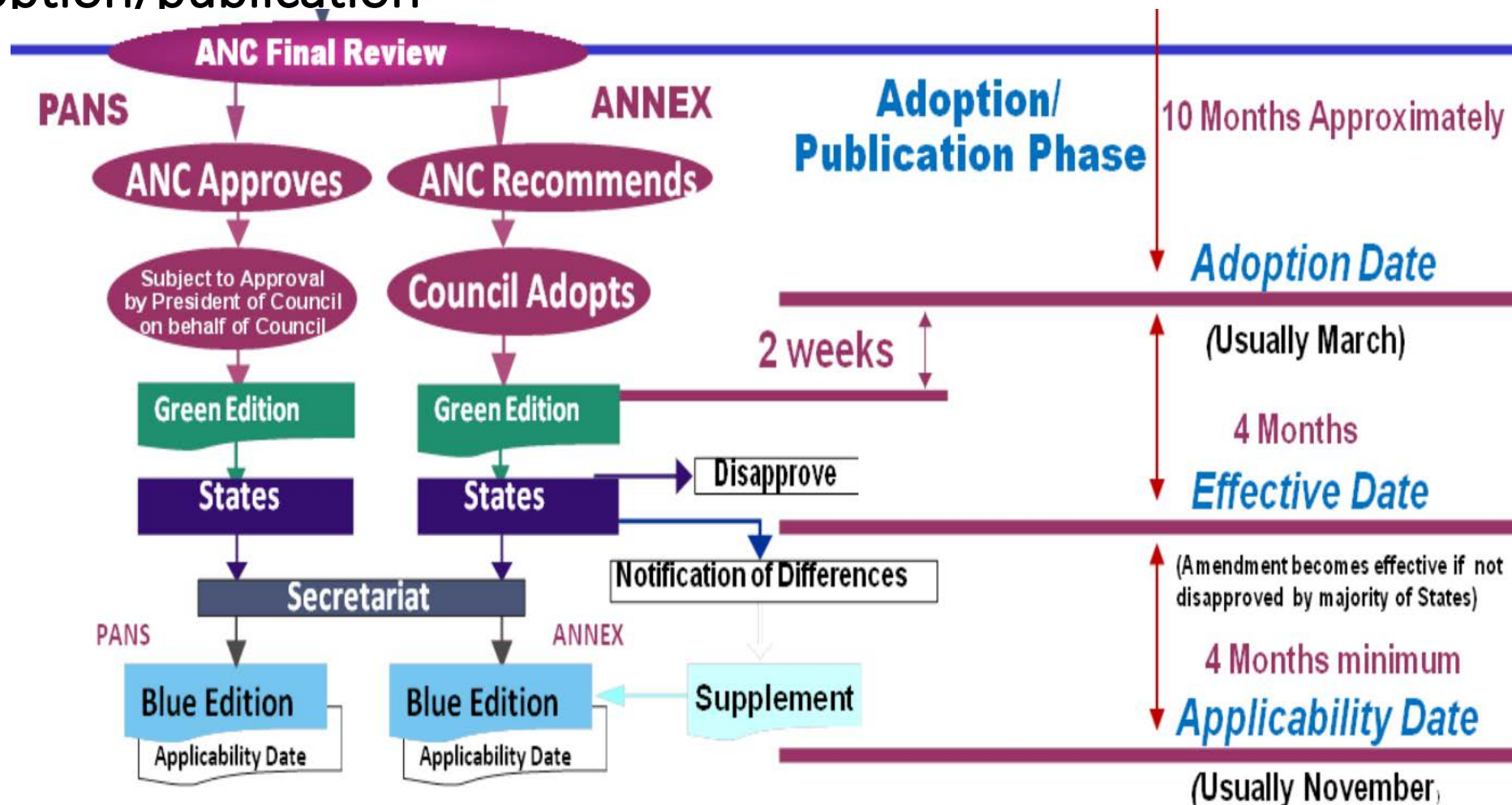
Phase d'adoption/publication

- ☐ Le Secrétariat de l'OACI soumet le projet final à l'examen final de l'ANC
- ☐ L'ANC examine et établit le texte final à recommander au Conseil pour adoption (Annexe) ou approbation (PANS)
- ☐ Le Conseil adopte (Annexe) ou approuve (PANS)



Phase d'adoption/publication

- ❑ Les États approuvent/désapprouvent et notifient les différences s'il y en a
- ❑ L'amendement prend effet à la date d'effectivité s'il n'est pas désapprouvé par une majorité d'États
- ❑ L'amendement devient applicable à la date d'applicabilité



Processus d'adoption de l'amendement 18 , Annexe 14 volume I

Objet de l'amendement	Origine	Examen préliminaire par la Commission	Lettre aux États et date	Examen final par la Commission	Nombre de réponses au moment de l'examen final	Dates : — <i>adoption</i> — <i>entrée en vigueur</i> — <i>application</i>
Conception des aérodromes, aides visuelles, services d'assistance en escale et de gestion d'aire de trafic, et surfaces de limitation d'obstacles	Quatrième réunion du Groupe d'experts de la conception et de l'exploitation technique des aérodromes (ADOP/4)	23 mars 2023 (ANC 222-7) AN-WP/9613, AN-WP/9613.PDP et note de discussion n° 1	AN 4/1.1.58-23/33 30 mai 2023 Rectificatif n° 1	26 mars 2024, 28 mars 2024 (ANC 225-10, ANC 225-13) AN-WP/9707 et note de discussion n° 1	73 États contractants 7 organisations internationales Total : 80 réponses	28 mars 2025 4 août 2025 27 novembre 2025 26 novembre 2026 21 novembre 2030

Processus d'adoption de l'amendement 10 , Annexe 14 volume II

<i>Amendement</i>	<i>Origine</i>	<i>Objet</i>	<i>Dates :</i> — <i>adoption/approbation</i> — <i>entrée en vigueur</i> — <i>application</i>
10	Quatrième réunion du Groupe d'experts de la conception et de l'exploitation technique des aérodrômes (ADOP/4)	Certification et système de gestion de la sécurité (SGS) des hélistations, surfaces de limitation d'obstacles et aides visuelles (dispositifs lumineux) d'hélistation.	28 mars 2025 4 août 2025 27 novembre 2025 26 novembre 2026

Processus d'adoption de l'amendement 5 , PANS-AERODROMES

<i>Amendement</i>	<i>Origine</i>	<i>Objet</i>	<i>Approbation Application</i>
5	Quatrième réunion du Groupe d'experts de la conception et de l'exploitation technique des aérodrômes (ADOP/4)	a) aides visuelles ; b) surfaces de limitation d'obstacles à compter du 21 novembre 2030.	4 avril 2025 27 novembre 2025 21 novembre 2030

03

Rôles et
responsabilités

ICAO & States



OACI

Rôles et responsabilités relativement aux amendements des SARP des annexes

PHASE DE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Des groupes d'experts et des panels de l'OACI travaillent sur des propositions techniques
- ✓ Le Secrétariat de l'OACI facilite les travaux des groupes d'experts

PHASE D'EXAMEN

- ✓ L'ANC examine la proposition d'amendement
- ✓ Le Secrétariat de l'OACI facilite sa transmission aux États pour retour d'information

PHASE D'ADOPTION/PUBLICATION

- ✓ L'ANC procède à l'examen final et propose le texte au Conseil pour adoption
- ✓ Le Conseil adopte les amendements
- ✓ Le bureau régional soutient les États dans la mise en œuvre



ÉTATS

Rôles et responsabilités relativement aux amendements des SARP des annexes

PHASE DE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Contribuer aux travaux des groupes d'experts et des panels par l'intermédiaire de représentants techniques.

PHASE D'EXAMEN

- ✓ Fournir des commentaires sur la proposition d'amendement

PHASE D'ADOPTION/PUBLICATION

- ✓ Approuver ou désapprouver l'adoption de l'amendement
- ✓ Notifier les différences le cas échéant
- ✓ Intégrer les exigences dans la réglementation nationale
- ✓ Suivre la mise en œuvre par secteur d'activité



Thank You!